



Sommaire :

Page 1 : Edito

**Page 2 : mesures
antisociales**

**Pages 3 : choisir
ensembles...**

Page 4 : ...suite

**Page 5 : ...fin et
nantis**

**Page 6: Adhésion
URFU**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Quand le
moment est
venu, l'heure
est arrivée.**

(Raymond Barre).

Edito : L'homme qui n'aimait pas les vieux

En mai dernier nous avons échappé au pire. Les extrémistes de tous bords ont été remis à leur place; celle des battus. Encore que certains chiffres ont de quoi nous poser des questions pour l'avenir.

Un système électoral, qui mériterait que l'on s'y penche sans parti pris, a débouché sur une stabilité politique qui a octroyé à un jeune président tous les pouvoirs pour 5 ans.



On pouvait penser qu'un vent de fraîcheur allait souffler sur nos nuques et modifier sensiblement par des réformes "osées" les inégalités que vivent nos compatriotes depuis des décennies. Après droites diverses et gauche PS qui se succédaient, on essayait le centre.

Leurs annonces de campagne ne nous disaient rien qui vaille cependant; et c'est désormais confirmé. D'autant qu'il n'y a plus de ministre ni secrétaire d'état des personnes âgées.....

Comme par hasard ce sont les mêmes qui sont encore mis à contribution pour soit disant instaurer une république plus juste.



Nous avons la grande qualité, (oh pardon défaut) d'être retraités et ex-fonctionnaires.

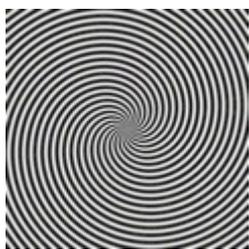
Alors pour nous, non seulement c'est blocage des retraites, mais en plus on nous inflige plein pôt la CSG à "taux plus plus" de 1,7%, sans baisse d'aucune cotisation sociale!

Et pour un cadre B (ex CP) qui a trimé plus de 40 ans pour obtenir une retraite méritée ce sera "macache bono" sur l'éventuelle suppression de la taxe d'habitation! Eh oui, vous l'apprenez ainsi, vous êtes considérés comme riches!

Bref voila un jeune qui n'a pas eu besoin d'aller voir JP Foucault pour engranger des millions et n'a guère le souci de ses parents. Enfin rassurons-nous, pas directement les siens qui ont de quoi subir quelques avanies vu leurs anciennes professions médicales...

Quand on pense que pendant ce temps ils vont supprimer l'impôt sur la fortune des financiers du CAC 40, ce qui coutera 3 milliards d'€!!! Soit environ 4% du coût des retraites des trois fonctions publiques!

Ex Dewasmes secrétaire général



Fin de la taxe d'habitation pour 80 % de la population : mesure en trompe l'œil !

Cette proposition phare du candidat Macron s'appliquera bien au 1^{er} janvier 2018. Mais cette suppression pour quatre Français sur cinq de la taxe d'habitation - intégralement compensée aux collectivités locales, promet le gouvernement - s'étalera in fine sur trois ans. «*Tous les ménages faisant partie des 80 % visés vont bénéficier, dès la première année, de la diminution d'un tiers de leur imposition*», avait précisé, mi juillet, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin.

Matignon a indiqué à l'AFP que ces 3 milliards correspondaient à une baisse de 30% de la taxe d'habitation pour 17 millions de foyers. Ainsi on étalera sur trois ans cette mesure qui est clairement bénéfique pour ceux qui vont l'avoir!!!

Par contre les hausses diverses, seront prises de plein fouet en une fois et dès début 2018 ! Cherchez l'erreur ??? Et pour un revenu fiscal net supérieur à 20.000 euros par part dans le foyer, vous continuerez à payer cette taxe. Alors combien de retraités de la fonction publique perdront 1,7% de CSG supplémentaire sans aucune compensation ?

Doit-on les considérer comme privilégiés ?

Selon Macron si t'as 1200€ de retraite, t'es riche !

Les petites retraites ne seront pas concernées par la hausse de la CSG. En revanche, au-delà de 1.200 euros par mois, leur contribution passera de 6,6 à 8,3% le premier janvier 2018. En clair pratiquement tous les retraités des Finances...

La double lame: seule la partie déjà déductible de l'impôt sur le revenu (4,2 points) le restera. Les pensionnés paieront donc de l'impôt sur près de la moitié de leur CSG (4,1 points sur 8,3 points).

Cherchez l'erreur!

Une fiscalité réformée, mais pas pour nous : pour les autres !

Macron, ou le retour du «président des riches» ? Cinq ans après la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, qu'une partie de la presse avait affublé de ce surnom, le nouveau chef de l'Etat va-t-il marcher dans les pas de celui qui avait privilégié, par ses choix fiscaux, les contribuables les plus aisés ?

En tout cas, certainement pas les fonctionnaires.

- 1) La flat tax à 30 % sur les revenus du capital : cadeau aux nantis selon l'OFCE 4 Milliards d'€
- 2) L'ISF transformé en IFI : cadeau aux nantis selon Bercy 3 Milliards d'€
- 3) Défiscalisation des heures supplémentaires : coût 3 Milliards d'€



Quand François Hollande avait voulu imposer à 80 % la tranche supérieure des revenus, son conseiller Macron avait lâché une formule imagée : «*C'est Cuba sans le soleil*» Pour les très riches, une fois les changements effectués, ce sera Miami avec un parasol.

Résumons nous :

Les seules mesures positives, taxe d'habitation et baisses des charges sociales sur les salaires du privé seront étalées contrairement aux retenues nouvelles...Qui elles, sont effectives en une fois et de suite!!!

Il n'est pas question de refuser toute évolution d'un pays soumis à une concurrence de plus en plus pressante de l'étranger, mais pourquoi serions-nous les laissés pour compte et les seuls payeurs de l'évolution voulue par les nouveaux gouvernants ?

N'oublions pas que nos retraites sont le fruit de nos cotisations sur des salaires qui ont déjà été largement ponctionnés durant nos dizaines d'années de cotisations...

Choisir ensemble :

Compenser la hausse de la CSG en payant son énergie moins cher : c'est possible

Non ce n'est pas une blague !

On va finir par nous soupçonner de copinage avec les associations de consommateurs !

Pourtant, force est de constater qu'à une époque où les retraités sont particulièrement maltraités – pensions en panne, augmentation de la CSG sans contrepartie... - leur action est bien utile pour le maintien de notre pouvoir d'achat et éviter les pièges d'une consommation incontrôlée, quand ce ne sont pas les arnaques décrites dans nos précédents numéros.



Alors on va en remettre une couche. Ces associations, dont l'UFC-Que Choisir, nous donnent les moyens de réaliser de substantielles économies sur nos dépenses d'énergie, en organisant des enchères inversées qui permettent aux consommateurs d'obtenir des tarifs de groupe sur les prix de l'énergie.

Soyons justes : l'UFC Que choisir n'est pas la seule à lancer de telles opérations : des communes, l'association Familles de France en collaboration avec le comparateur Selectra, s'y sont mises aussi. Mais c'est l'UFC qui déploie les moyens les plus importants et sans doute les plus sécurisés.

Mais **dépêchez-vous** : vous n'avez plus que quelques jours, jusqu'au 22 septembre pour le fioul et 25 septembre pour le gaz et l'électricité, pour participer aux opérations de cette rentrée 2017 !

Le fioul : l'opération « Choisir son fioul »



Alors que le prix du fioul domestique est reparti à la hausse (+ 25 % entre Avril 2016 et Avril 2017)¹ soit de + 15 centimes d'€/l (+ 300 € pour 2 000 litres), l'UFC-Que Choisir organise de nouvelles enchères inversées en 2017. En 2016, les souscripteurs avaient économisé en moyenne 72 €, soit une réduction de 10 % de leur facture.

L'inscription à l'opération est gratuite et sans engagement et se fait via le site « www.choisirsonfioul.fr ». Elle permet de recevoir une offre personnalisée sur la base de l'offre lauréate qui résultera des appels d'offres lancés aux différents distributeurs locaux (petite et moyenne entreprise, grande distribution, groupes pétroliers) participants. La prochaine opération sera réalisée du 11 au 22 septembre, l'offre lauréate étant dévoilée le 22 septembre au soir. Les personnes n'ayant pas Internet peuvent s'inscrire par téléphone au 09 75 18 02 38

(prix d'un appel local). Ils ont **jusqu'au 22 septembre à midi pour s'inscrire**. Dès réception de votre offre personnalisée, vous aurez jusqu'au **lundi 25 septembre à midi** pour l'accepter. Vous aurez alors à régler 5 € de frais de participation à l'UFC-Que Choisir.

Gaz et électricité : la campagne « Énergie moins chère ensemble »

L'association avait lancé en 2014 et 2015 une opération « Gaz moins cher ensemble ». En 2016, l'opération s'étendait à l'électricité, avec un gros succès : 106 000 consommateurs avaient souscrit l'offre personnalisée négociée par l'association. Lampiris avait remporté les deux lots électricité et gaz, avec des économies substantielles à la clef pour les souscripteurs : réduction de 23% HT sur le tarif réglementé de l'électricité et de 17% HT sur le tarif réglementé du gaz, soit une économie totale pouvant dépasser les 200 € !



En 2017, la nouvelle campagne « Énergie moins chère ensemble » de l'UFC Que choisir comporte plusieurs nouveautés intéressantes :

-1) des offres gaz et électricité classiques à prix fixes pendant deux ans

La campagne propose cette année un lot gaz et un lot électricité, à prix fixes 2 ans. Cette extension de la période de fixité du prix est sans risque pour le consommateur qui peut, rappelons-le, changer de fournisseur à tout moment et gratuitement

2)- un lot « électricité - soutien aux petits producteurs renouvelable »

Ce lot supplémentaire, à côté de l'offre classique, a pour but d'encourager l'investissement dans les petits sites de production d'électricité renouvelable. Le bénéfice de cette offre (à prix fixe 1 an) est limité aux 25 000 premières personnes qui souhaiteront y souscrire.

3)- La sécurité juridique

Comme pour les précédentes campagnes, l'UFC-Que Choisir entend, au-delà des prix, offrir une sécurité juridique aux consommateurs à travers des conditions contractuelles sûres, imposées par elle, et l'accompagnement des souscripteurs en cas d'éventuelles réclamations.



Parmi les éléments imposés cette année dans le contrat client on trouve, par exemple, la possibilité de l'auto-relève, la facturation bimestrielle, la pluralité des modes paiement quel que soit le mode de facturation, le choix de la date de prélèvement en cas de mensualisation, ou encore la prise en compte des recommandations faites par la Commission des clauses abusives et le Médiateur national de l'énergie qui ne sont normalement pas contraignantes.

Sans engagement, le contrat accepté par les inscrits est résiliable à tout moment, comme tout contrat d'électricité ou de gaz en France.

Totalement gratuit, le changement de fournisseur d'énergie est aussi garanti sans changement de compteur et sans aucun papier à signer ou envoyer. Le consommateur pourra donc, s'il le souhaite retourner sans frais et sans difficulté chez son précédent fournisseur.

4)-Le calendrier de la campagne est le suivant :

• 1/ Inscription des consommateurs : **jusqu'au 25 septembre** (inclus) sur www.choisireensemble.fr ou auprès des associations locales UFC-Que Choisir participant à l'opération. L'inscription est gratuite et sans engagement. Pour l'électricité, les inscrits pourront demander à recevoir les deux offres (classique et de soutien aux petits producteurs de renouvelable) afin de les comparer.

• 2/ **nchères inversées** : chacune des 3 offres lauréates sera dévoilée le 26 septembre 2017.

• 3/ Offres personnalisées : **à compter du 16 octobre**, chaque inscrit recevra une offre personnalisée sur la base de son profil de consommation. Il reste libre de souscrire ou non aux offres reçues.



Pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 10 euros sera demandée aux souscripteurs pour une énergie, et 14 euros pour les deux énergies (réduite respectivement à 5 et 8 euros pour les adhérents aux associations locales ou les abonnés aux publications de l'UFC-Que Choisir).



Pour information, le rédacteur de ces lignes, qui s'était inscrit à l'opération l'année dernière, s'attend à une réduction de plus de 150 € sur sa facture totale d'électricité de cette année (autour de 1 350 € contre 1 528 € chez EDF l'année dernière).

Alors, n'attendez plus !

Nantis ces retraités !

Ce début du mois de septembre est très instructif de la façon dont les politiques, les médias, souvent leur fidèle relais, nous considèrent.

Il ne se passe pas un reportage sur les vacanciers du mois de septembre et les réactions des commerçants intéressés sans que nous n'entendions que cette population de retraités de septembre a un pouvoir d'achat nettement supérieur à leurs prédécesseurs (actifs !) des mois de juillet et août.



il faut croire que nous n'avons pas tout compris quand au moment de notre départ en retraite, nous avons vu subitement nos revenus amputés d'1/3...

Ainsi nos retraites bloquées depuis 3 ans, la ponction supplémentaire de 1,7 % de CSG pour l'immense majorité des retraités des Finances, n'y pensons pas ; partons tous, sur les routes de l'exode de l'été indien et dépensons nos immenses revenus ! C'est la télé, la radio et les journaux qui le disent ou l'écrivent.

Ça doit être vrai ! Ces gens ne sauraient mentir...Prenons la route, le train ou mieux l'avion ...Bref éclatons nous !

L'URFU vit grâce à vous!

En fin de journal le bulletin d'adhésion ci-dessous, vous permet de nous aider à continuer de fonctionner.

Vos cotisations qui restent stables depuis 4 ans sont nos seuls moyens d'existence.

L'adhésion directe à l'URFU (cotisation 2017) nous dote de la totalité de vos 40 euros.

Par contre l'adhésion par l'entremise de votre syndicat en tant qu'actif permet à celui-ci de faire fonctionner les structures des actifs (33€), et des retraités (7 €).



BULLETIN D'ADHÉSION



A renvoyer à :

URFU

François Xavier DEWASMES

Villa Domitia – 2 rue Paul Bert – 05000 GAP

ou à :

roude.unsa@bbox.fr

M., M^{me}, M^{elle} :

Prénom : né(e) le :

Adresse complète :

Téléphone domicile (fixe) : Portable :

Adresse électronique personnelle :

Syndicat en tant qu'actif :

Grade :

Ex-Fonctions exercées :

EX-Direction Régionale :

Ex-Résidence Administrative :

Retraité depuis le :

J'autorise l'URFU à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :

.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer annuellement ma cotisation.

A le

(Signature)

Cotisation annuelle unique : 40 €

(Chèques à établir au nom de URFU)

Ces 40€ ouvrent droit à un réduction d'impôt nettes des deux tiers soit 26 € ; **donc coût réel pour l'adhérent pour l'année 14 €**